

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. José CHACON

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2022 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)

Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 199.110,05 €

Résultat de l'exercice : - 32.598,91 €

Résultat 2022 :	+ 166.511,14 €
------------------------	----------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : + 24.323,58 €

Résultat de l'exercice : + 396.032,56 €

Résultat 2022 :	+ 420.356,14 €
------------------------	----------------

Restes à Réaliser Dépenses : - 362.850,00 €

Restes à Réaliser Recettes : + 249.690,00 €

Besoin de Financement Net : + 307.196,14 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2023 :

Au 001 : R d'Inv 420.356,14 €

Au 002 : R de Fonct. 166.511,14 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (13 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2023 (Vote : 14 pour)

Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2022, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 178.626,55 €

Résultat de l'exercice : + 43.447,44 €

Résultat 2022 :	+ 222.073,99 €
------------------------	----------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	- 94.810,38 €
Résultat de l'exercice :	+ 99.270,48 €
Résultat 2022 :	+ 4.460,10 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :

Au 001 : R d'Investissement	4.460,10 €
Au 002 : R de Fonctionnement	222.073,99 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (13 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (14 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2023.

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2023 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 228.058 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2023 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2023 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 740.565,14 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.656.285,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2023 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2023 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 286.785,99 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 20.000,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

AVENANT MARCHE DE VOIRIE RUE DE LA CROISSETTE

M. le Maire soumet au conseil les prix nouveaux du marché CALIN pour les travaux rue de la Croisette. L'installation d'une noue, avec les puits d'infiltration et la tranchée drainante est actée. Le montant du marché reste le même du fait que certains travaux ont été supprimés (réseaux égouts). Le conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité ces modifications.

RESULTAT 2^E CONSULTATION TRAVAUX ECOLE

M. le Maire présente au conseil le résultat de la deuxième consultation pour les travaux de rénovation thermique et d'extension. Le lot 2 charpente et les lots 3+4 menuiseries extérieures et intérieures ont été relancés suite à premier appel infructueux. Les résultats de la 2^e consultation se sont terminés le 17 mars 2023. Une entreprise a répondu au lot charpente mais est au double de l'estimation de l'architecte. Pour les lots 3 et 4, une entreprise a répondu mais est au-delà de l'estimation. La commission d'ouverture des plis a donc décidé de rendre cet appel infructueux.

Après avoir demandé d'autres devis, une proposition de l'Ets TRAMPE pour le lot charpente est faite au prix de 124.064,06 € HT. Pour les lots 3 et 4, l'Ets MAIRE a été de nouveau consulté et propose pour le lot 3 le prix de 76.710 € HT et pour le lot 4 le prix de 60.888,20 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces 3 lots et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

ASSURANCES DOMMAGE OUVRAGE

M. le Maire présente au conseil la proposition de l'assureur SMA BTP pour l'assurance obligatoire dommage ouvrage. En effet, cette assurance obligatoire garantit les malfaçons qui affectent la solidité

de l'ouvrage et le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné. Selon la proposition basée sur 534.000 € HT pour l'extension, le montant s'élève à 8.600 €, soit 1,61 % du montant.

Après délibération, le conseil municipal donne toute latitude à M. le Maire pour signer le contrat d'assurance nécessaire. Il sera demandé si les travaux de rénovation thermique doivent être intégrés.

CONVENTION AVEC LA CAF POUR LES AIDES AUX TEMPS LIBRES

M. le Maire présente au conseil la convention de la CAF pour que les parents puissent payer avec les bons CAF les activités proposées par la commune (CLSH). Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention proposée.

SUBVENTIONS 2023

- Fonds de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français 50 €
- Comité d'Entreprise de SOREPLA : pour achat de 2 cuves de 1.000 l, soit 100 €.

APPROBATION DU PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le Maire présente au conseil le projet de PLUi pour les 70 communes de l'intercommunalité. Pour la commune de Bazoilles sur Meuse, du fait de la reconnaissance du village en commune rurale dès le début du PLUI, peu de zones constructibles ont pu être inscrites. Par ailleurs, les règles définies par le règlement vont à l'encontre des choses existantes. Par exemple, il sera interdit de transformer une porte ou fenêtre en baie vitrée car la modification d'ouverture devra être plus haute que large. Les règles définies pour toutes les communes ne sont pas représentatives des particularités de chacune. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ne donne pas un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 16 janvier 2023.

APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE

M. le Maire présente au conseil le projet de mobilité pour les 70 communes de l'intercommunalité. Ce plan a pour ambition de définir la stratégie de la Communauté de Communes en matière de politique en faveur des modes actifs, des modes de déplacements alternatifs à l'automobile, ou encore de transports en commun ou solidaire, et ainsi répondre aux besoins de la population.

un diagnostic territorial a permis de définir une stratégie de mobilité et de structurer celle-ci en 5 axes d'intervention et 18 actions, ainsi qu'en un maillage cyclable de 319 km (dont 154 kms à vocation loisirs).

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de plan mobilité simplifié tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la CCOV. Parmi les 18 actions de la stratégie du plan, certaines sont acceptables (aire de covoiturage, location de VAE), d'autres sont hors compétences (étudier une offre de transport à la demande par bassin, renforcer l'offre et améliorer les services des TER). La 2^e partie qui concerne le schéma des mobilités douces est refusée en bloc, projet jugé dépensier pour un pourcentage d'utilisateur faible.

Divers :

- Logement de l'ancienne école – RDC : M. le Maire informe le conseil municipal que le logement du RDC de l'ancienne école (2, rue du L. Bastian) vient d'être loué à Benjamin ALBERT, jeune du village.
- Pumptrack : M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'éclairage au pumptrack viennent d'être réalisés par l'Ets MARTINI. Reste à étaler la terre au milieu du terrain.
- Cimetière / Colombarium : M. le Maire indique au conseil que suite à réunion de commission, il a été décidé de mettre à jour les emplacements au cimetière, de relever les tombes reprises et faire le point des tombes à reprendre.

Séance levée à 22 heures 15.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 11 Avril 2023.



Le Maire,
Bruno ORY